



D<sub>1</sub> 122/402

N° \_\_\_\_\_/CRP/MINFOPRA/SG/DDRHE

Yaoundé, le 20 NOV 2020

## COMMUNIQUÉ RADIO-PRESSE

Le Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative informe les agents publics ayant bénéficié d'une mise en stage et arrivés en fin de formation, que la date limite de dépôt de leurs dossiers complets de fin de stage initialement fixée au 20 novembre 2020 est reportée au **vendredi 27 novembre 2020**, délai de rigueur.

Lesdits dossiers sont déposés au **Service de Gestion des Stagiaires**, porte 410 de son département ministériel et comprennent les pièces suivantes :

1. une (01) demande timbrée adressée au MINFOPRA ;
2. une (01) copie de l'arrêté de mise en stage ;
3. une (01) copie certifiée conforme du diplôme obtenu à l'issue de la formation ;
4. une (01) attestation de présentation de l'original dudit diplôme ;
5. une (01) copie du rapport de stage ;
6. une (01) copie du mémoire ou de la thèse ;
7. un (01) certificat de reprise de service dans l'administration utilisatrice ;
8. une (01) attestation de présence effective.

La liste des personnels ainsi répertoriés par administration peut être consultée à l'adresse : [www.minfopra.gov.cm](http://www.minfopra.gov.cm) .

### Ampliations :

- Tous les départements ministériels ;
- MINFOPRA/CELCOM pour large diffusion ;
- MINFOPRA/Site web ;
- CRTV Radio ;
- SOPECAM ;
- Archives/Chrono ;
- Affichage.



Joseph LÉ